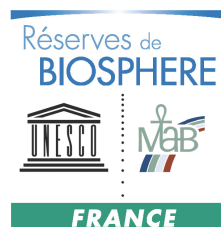




**Charte de bonnes
pratiques pour une
démarche de
réduction
de l'empreinte
carbone**

MAB France



Le programme sur l'Homme et la biosphère - MAB de l'UNESCO et son réseau Mondial des Réserves de biosphère se sont engagés à contribuer aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et qui sont déclinés dans le Plan d'Action de Lima (2016-2025). L'ODD 13, entre autres, prévoit spécifiquement de « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». Les émissions de gaz à effet de serre ont un impact particulièrement important sur le climat.

Alors que la coopération scientifique et technique, au niveau international comme territorial, est au cœur du MAB, bon nombre des activités du programme impliquent des réunions, des conférences et donc des déplacements, qui, en avion notamment, sont de forts contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre.

En accord avec les valeurs et actions du programme, l'association MAB France souhaite s'engager à prendre des mesures pour éviter, réduire ou compenser ses actions, notamment les déplacements qui contribuent de façon majoritaire à son empreinte carbone. Elle invite les Réserves de biosphère et toutes les structures amies du MAB à se doter d'une charte du même ordre, adaptée à leur situation.

Évaluer

L'association MAB France s'engage à évaluer les émissions de carbone liées aux déplacements professionnels de son personnel. Ceux de membres en missions spécifiques (CIC, rencontres annuelles des Réserves de biosphère...) le seront également.

Éviter

Les engagements de MAB France pour éviter les émissions de gaz à effet de serre sont :

- ✿ Éviter tout déplacement non indispensable en réorganisant les modalités de travail : privilégier les visioconférences ou les conférences téléphoniques en adaptant leur ordre du jour, leur fréquence et leur durée.
- ✿ Développer et organiser le télétravail pour les salariés
- ✿ Préférer l'achat de matériel de bureau recyclé lorsque c'est possible
- ✿ Éviter l'achat d'objets à usage unique
- ✿ Éviter la distribution d'objets inutiles ou fabriqués selon des procédés non durables lors d'évènements publics

Réduire

Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter, les engagements de MAB France pour réduire ses émissions de GES sont :

Pour les déplacements :

- ✿ Privilégier le train à l'avion et à la voiture
- ✿ Encourager le co-voiturage lorsque la voiture est requise
- ✿ Minimiser les escales et privilégier les vols directs lors de trajets aériens
- ✿ Éviter les séjours brefs lors de voyages aériens en incluant plus de rencontres, enseignements ou conférence afin de mieux « rentabiliser » le déplacement

La restauration :

- ✿ Privilégier les produits issus de l'agriculture biologique, locaux et de saison
- ✿ Diminuer la consommation de viande, privilégier les viandes « blanches »
- ✿ Consommer des produits de la mer issus d'une pêche durable

Les actions :

- ✿ Répartir dans le temps autant que faire se peut les réunions en présentiel, et prévoir des temps d'échange et des moments conviviaux ;
- ✿ Encourager le tri des déchets et le recyclage
- ✿ Installer des équipements "éco" s'ils existent dans les bureaux et locaux
- ✿ Limiter les impressions de document et la consommation de papier
- ✿ Privilégier les sites de transfert type FTP aux pièces jointes des courriels
- ✿ Vider régulièrement les boîtes des messageries

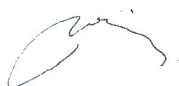
Compenser

L'empreinte carbone liée aux déplacements de l'association sera évaluée annuellement. Avec la somme d'argent correspondante, MAB France soutiendra des projets contribuant à la séquestration de carbone et à la conservation de la biodiversité, en priorité dans les Réserves de biosphère ou portés par des acteurs engagés auprès de Réserves de biosphère (notamment par les éco-acteurs).

Gestion des fonds

Les projets à soutenir, en France ou ailleurs dans le monde, seront proposés chaque année par les coordinateurs des Réserves de biosphère et sélectionnés par le collectif des Réserves de biosphère lors des rencontres annuelles. Une priorité sera accordée au projet réalisé dans la Réserve de biosphère qui accueille la rencontre annuelle.

Fait à Paris, le 11 juin 2020



Didier Babin

Pour le Conseil d'administration du MAB France, le Président.

Le saviez-vous ?

Une tonne de CO², c'est

- ☞ 1 aller-retour Paris/New-York en avion pour une personne
- ☞ 6 allers - retours Paris/Marseille en avion pour une personne
- ☞ les émissions annuelles moyennes d'un Français pour le chauffage de son domicile
- ☞ les émissions d'une voiture moyenne en France pour effectuer 5 000 Km environ

Calculer ses émissions

Pour tous moyens de transport, calculateur ADEME

<https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements/calculer-emissions-carbone-trajets>

Pour un voyage en avion, calculateur DGAC

<https://eco-calculateur.dta.aviation-civile.gouv.fr>

Calculer le montant de la compensation

Le coût de la tonne de Carbone est fixé par l'Etat, en accord avec les objectifs de l'Accord de Paris. En 2020, il s'élève à 44,6 €/t

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prix-du-carbone>